

DERNIÈRE COMPTABILITÉ

Comptabilité de fin de projet – retenue de 5%

Un montant de 5 % du budget de fonctionnement + budget de formation (excluant la somme versée pour l'assurance) est retenu à la fin du projet, afin de permettre au responsable du projet de fournir les pièces appropriées.

La quittance des engagements financiers ne peut pas avoir lieu avant que l'ensemble des pièces justificatives mentionnées dans l'entente et répondant aux exigences de Services Québec aient été fournies (factures, rapports financiers éventuels, bilan final du projet, etc.).

Services Québec s'engage à rembourser rapidement les sommes dues dès que le responsable du projet aura respecté sa part du contrat.

Il se peut donc que le participant ait à absorber temporairement les dernières dépenses avant que SQ puisse lui émettre un dernier paiement.

Ce dernier paiement étant versé sur le compte JV, il est important que le responsable du projet ne ferme pas le compte trop tôt, et attende son dernier versement avant de procéder.